

Cadre Réservé GRN	Dossier complet <input type="checkbox"/> le :	Saisie Comiti <input type="checkbox"/>	Saisie Extranat <input type="checkbox"/>
	Certificat Médical <input type="checkbox"/> du :	QS Sport <input type="checkbox"/> du :	

GRAND RODEZ NATATION

Maison des Associations – 15 avenue Tarayre – 12000 RODEZ

☎ 05 65 42 79 30 – grandrodeznatation@grandrodeznatation.fr - www.grandrodeznatation.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION / ADHESION SAISON 2019/2020

Ce dossier est à compléter LISIBLEMENT en lettres MAJUSCULES

Pièces à fournir :

- le présent bulletin (2 pages) dûment complété ainsi que la fiche d'urgence ;
- la fiche d'adhésion à la FFN/FFSA signée ;
- le règlement de la cotisation ;
- un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation et de la natation de compétition ou le questionnaire de santé si le dernier certificat a été fourni il y a moins de 3 ans ;

Reprise des cours à partir du lundi 16 septembre - Seules les personnes ayant remis un dossier complet seront autorisées à accéder au bassin.

NOM : PRENOM :

GROUPE :

DATE DE NAISSANCE : SEXE :

ADRESSE :

Téléphone : Fixe :

Portable Mère : Portable Père :

Nom du responsable légal (si autre que les parents) :

E-MAIL obligatoire (en majuscule uniquement)* toutes les communications du G.R.N. se feront par mail :

Mère :

Père :

Paiement : (veuillez préciser les montants pour chaque moyen de paiement utilisé)

Chèque : Espèces : ANCV : ANCV sport :

Pass loisirs MSA : CE Bosch :

COTISATIONS – TARIFS

École de natation (petits dauphins, dauphins, grands dauphins, Perf école 1, 2 et 3 et Pré-compét) : 195 €

Avenirs, Jeunes HA et Espoirs : 230 €

Juniors/Séniors HA et Elites : 250 €

Groupes Perf Collège 6/5 et 4/3 et Lycée et Maîtres : 210 €

Étudiants hors horaires aménagés : 150 € Sport Adapté : 190 €

Réduction pour les familles (même foyer et hors cotisation étudiant) :

2^{ème} inscrit : - 15 € 3^{ème} inscrit : - 30 € 4^{ème} inscrit et + : - 100 € (par rapport au tarif de base)

Paiement :

- possibilité de paiement en trois échéances maximum (**oct/nov/déc**)
- noter au dos du chèque les mois d'encaissement
- **tous les chèques et titres de paiement doivent être remis lors de l'inscription**

Condition de remboursement : pas de remboursement au delà de la 3ème séance et en aucun cas au delà du 31 octobre 2019 sauf cas force majeure (Cf : règlement intérieur).

Dans tous les cas et conformément à la législation les chèques-vacances, bons MSA etc... ne sont pas remboursés.